

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 3C9

Title - Sujet OFFICE FURNITURE-4th Floor Demo	
Solicitation No. - N° de l'invitation E0225-142334/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client 20142334	Date 2014-06-17
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-219-9259	
File No. - N° de dossier HAL-4-73003 (219)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-06-26	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Richard, Linda K.	Buyer Id - Id de l'acheteur hal219
Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5261 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

E0225-142334/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20142334

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

HAL-4-73003

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

MODIFICATION 004

Cet amendement est émis afin de refléter ce qui suit.

1. L'annexe "A" Exigence

Supprimer L'Annexe "A"

Insérer: Annexe «A» modifiée ci-joint

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.

ANNEXE A

BESOIN

SPÉCIFICATIONS

Article n° 1 C10 – Fauteuil de détente pivotant et inclinable

Description : Fauteuil de détente assez léger pour être facilement disposé dans un environnement de travail en collaboration. Le fauteuil comporte des accoudoirs et un mécanisme de pivotement avec retour automatique en position centrale. La hauteur du siège est celle d'un fauteuil de détente. Les dimensions peuvent être plus grandes pour utilisation dans un espace détente.

1. Généralités

- 1.1 Le produit doit faire partie des produits standards offerts par le fabricant.
- 1.2 Le siège et le dossier doivent être en filet ou en tissu sur une base en mousse. Le dossier doit comporter un support lombaire intégré. Le filet du siège et du dossier doit recouvrir entièrement le devant du cadre du siège, et aucune fixation ni aucun élément de quincaillerie ne doit être apparent. Le siège et le dossier ne doivent comporter aucun obstacle ni aucune traverse horizontale. Le filet doit pouvoir soutenir toutes les positions du corps et revenir à l'état initial sans s'affaisser ni perdre de son élasticité. Les sièges et les dossiers rembourrés doivent comporter de la mousse profilée pour assurer un confort ergonomique.
- 1.3 Le siège doit comporter un mécanisme d'inclinaison intégré, actionné par le poids. Le fauteuil doit assurer un confort et un soutien ergonomique sans l'aide de commandes manuelles ni de verrou d'inclinaison servant à régler le siège ou l'angle du dossier.
- 1.4 Les accoudoirs doivent être de type fixe en T avec surface rembourrée durable et bords arrondis offrant un confort ergonomique. Ils ne doivent pas nuire aux jambes lorsque l'utilisateur s'assoie en position latérale.
- 1.5 Le piètement, le moyeu et le cadre doivent être faits de composants en métal et en plastique moulé par injection. Un choix d'au moins cinq couleurs standards de peinture de finition en poudre doit être offert, dont le noir. Les composants en plastique moulé par injection doivent être offerts en noir et en gris (couleur imprégnée dans le plastique).
- 1.6 Le piètement doit être en étoile à quatre ou à cinq branches et doit comporter un mécanisme de retour en position centrale.
- 1.7 Les branches du piètement doivent comporter des patins qui conviennent à un revêtement de sol en carreaux de moquette et qui n'accrochent pas.
- 1.8 Tous les composants et toutes les mousses de rembourrage doivent être exempts de matières dangereuses comme du PVC, des CFC et des adhésifs à base de solvants.

2. Dimensions : Les dimensions sont nominales. Les dimensions réelles peuvent être de ± 1 po.

- 2.1 Dimensions du siège : 22 po de largeur x 18 po de profondeur x 16 po de hauteur
Hauteur des accoudoirs : 9 po
Longueur des accoudoirs : 12 po
Hauteur du dossier : 20 po
Largeur du dossier : 22 po
Angle entre le dossier et le siège : de 98° à 100° environ.

3. Attestations

- 3.1 Tous les essais requis doivent être effectués selon les normes d'essai applicables en vigueur au moment de la proposition. Les essais doivent être effectués dans un laboratoire accrédité.
3.2 Le produit doit respecter ou dépasser les exigences des normes de rendement ANSI/BIFMA applicables, y compris de la norme ANSI/BIFMA X5.4-2012.
3.3 Le produit doit être certifié SCS Indoor Advantage Gold ou GreenGuard.
3.4 Le produit doit détenir la certification de niveau 1 du programme BIFMA.
3.5 Les tissus doivent faire partie de la gamme standard du fabricant et doivent avoir été soumis à tous les essais prescrits par l'Association for Contract Textiles (ACT) pour confirmer qu'ils respectent les normes minimales suivantes :

Finissage : résistant aux taches et aux salissures
Résistance au boulochage pendant le brossage : ASTM D3511, classe 4
Résistance à l'abrasion : ASTM D4157 – 100 000 frottements doubles
Solidité de la couleur à la lumière : AATCC 16, classe 4
Solidité de la couleur au frottement : AATCC 8, à sec/classe 4.5, au mouillé/classe 4.5
Inflammabilité : Cote de résistance au feu de classe A et State of California Technical Bulletin 117, section E.C-117, section E.

3.6 Les attestations doivent être soumises avec la proposition.

4. Garantie

- 4.1 Le fauteuil doit être garanti pour une utilisation continue par des utilisateurs pesant jusqu'à 300 lb.
4.2 Le cadre et les composants doivent être garantis pendant 10 ans. La garantie doit couvrir les patins. Les composants en filet doivent être garantis comme s'ils faisaient partie intégrante du cadre.
4.3 Les tissus doivent être garantis pendant au moins 5 ans, et la garantie doit couvrir les matériaux et la qualité d'exécution.
4.4 La garantie doit couvrir les pièces et la main d'œuvre.
4.5 **Une copie de la garantie standard du fabricant indiquant la conformité aux exigences de la garantie doit être jointe à la soumission.**

Article n° 2 C20 – Fauteuil rembourré sur roulettes avec accoudoirs, tablette et porte-gobelet

Description : Fauteuil sur roulettes avec poignée pour faciliter le déplacement. Le fauteuil doit comporter des accoudoirs, une surface de travail sous forme de tablette pivotante suffisamment grande pour y déposer un ordinateur portable, un porte-gobelet pivotant et une tablette de rangement sous le siège.

1. Généralités

- 1.1 Le produit doit faire partie des produits standards offerts par le fabricant.
- 1.2 Le fauteuil doit être entièrement rembourré avec des coutures doubles. Il doit comporter des accoudoirs et un dossier. Une finition avec passepoil n'est pas acceptable.
- 1.3 Le cadre doit être construit de manière à assurer la durabilité et la rigidité. Le cadre doit être recouvert de couches de mousse de polyuréthane, de mousse de polyester et de ouatine en fibres de différents densités de manière à former des surfaces rembourrées souples qui ne s'affaissent pas.
- 1.4 Le dossier doit comporter un support lombaire intégré.
- 1.5 Les accoudoirs doivent faire partie intégrante du corps du fauteuil et doivent être entièrement rembourrés. Le dessus et les bords doivent être arrondis ou adoucis pour assurer un confort ergonomique.
- 1.6 Le dessous du siège doit être ouvert et doit comporter une tablette de rangement pouvant supporter une charge d'au moins 25 lb. La tablette doit être en retrait par rapport au bord du siège pour laisser de la place pour les pieds.
- 1.7 Le fauteuil doit comporter au moins deux roulettes qui conviennent à un revêtement de sol en carreaux de moquette.
- 1.8 L'accoudoir-tablette et le porte-gobelet doivent être fixés à un mécanisme pivotant métallique qui permet de dégager l'espace pour s'asseoir. Le mécanisme doit être offert avec un fini brossé, poli, métallique clair ou peint (peinture en poudre).
- 1.9 La surface de travail de la tablette doit avoir un dessus en stratifié haute pression et un endos stratifié pour une construction équilibrée. La tablette doit avoir au moins 1 1/16 po d'épaisseur. Elle doit comporter une bande de chant continue en plastique fixée à l'âme en bois de manière permanente.
- 1.10 Le porte-gobelet doit être amovible et doit avoir une surface antidérapante.
- 1.11 Caractéristiques du tissu :
Composition : endroit 100 % polyuréthane et envers 65 % polyester et 35 % rayonne renforcée
Masse surfacique : environ 14 oz par verge linéaire (432 g par mètre linéaire)
Épaisseur : 1,0 mm
Finissage : résistant aux taches et aux salissures
Couleur : offert en couleurs accentuées très saturées. Les couleurs seront choisies après l'adjudication du contrat.
- 1.12 Tous les composants et toutes les mousses de rembourrage doivent être exempts de matières dangereuses comme du PVC, des CFC, des adhésifs à base de solvants et de l'urée-formaldéhyde.

2. Dimensions : Les dimensions sont nominales. Les dimensions réelles peuvent être de ± 1 po.

- 2.1 Dimensions hors tout : 30 po de largeur x 28 po de profondeur x 35 po de hauteur
Largeur du siège : 22 po
Hauteur du siège : 17 po
Hauteur des accoudoirs par rapport au sol : 26 po
Longueur des accoudoirs : 12 po
Hauteur du dossier par rapport au siège : 17 po
Largeur du dossier : 21 po
Angle entre le dossier et le siège : environ 102°

3. Attestations

- 3.1 Tous les essais requis doivent être effectués selon les normes d'essai applicables en vigueur au moment de la proposition. Les essais doivent être effectués dans un laboratoire accrédité.
- 3.2 Le produit doit respecter ou dépasser les exigences des normes de rendement ANSI/BIFMA applicables, y compris de la norme ANSI/BIFMA X5.4-2012.
- 3.3 Le produit doit être certifié SCS Indoor Advantage Gold ou GreenGuard.
- 3.4 Le produit doit détenir la certification de niveau 1 du programme BIFMA.
- 3.5 Les tissus doivent faire partie de la gamme standard du fabricant et doivent avoir été soumis à tous les essais prescrits par l'Association for Contract Textiles (ACT) pour confirmer qu'ils respectent les normes minimales suivantes :
- Traitement antimicrobien : ASTM E2180
Résistance à l'abrasion : ASTM D4157 – 300 000 frottements doubles selon la méthode Wyzenbeek
BS 2543 – 160 000 frottements selon la méthode Martindale
Solidité de la couleur à la lumière : AATCC 16, classe 4
Solidité de la couleur au frottement : AATCC 8, à sec/classe 4.5, au mouillé/classe 3
Inflammabilité : Cote de résistance au feu de classe A et State of California Technical Bulletin 117, section E.C-117, section E.

- 3.6 Les attestations doivent être soumises avec la proposition.**

4. Garantie

- 4.1 Le fauteuil doit être garanti pour une utilisation continue par des utilisateurs pesant jusqu'à 300 lb.
- 4.2 Le cadre et les composants doivent être garantis pendant 10 ans. La garantie doit couvrir les roulettes.
- 4.3 Les tissus doivent être garantis pendant au moins 5 ans, et la garantie doit couvrir les matériaux et la qualité d'exécution.
- 4.4 La garantie doit couvrir les pièces et la main-d'œuvre.
- 4.5 Une copie de la garantie standard du fabricant indiquant la conformité aux exigences de la garantie doit être jointe à la soumission.**

Article n° 3 C40 – Chaise pour coin-repas

Description : Chaise coquille pour coin-repas. Le siège coquille doit être fait d'une seule pièce, avec dossier intégré, en polypropylène facile à nettoyer. La conception de la chaise doit être liée à celle du tabouret haut C50.

1. Généralités

- 1.1 Le produit doit faire partie des produits standards offerts par le fabricant.
- 1.2. Le siège et le dossier doivent être faits d'une seule pièce en plastique polypropylène moulé par injection (couleur imprégnée dans le plastique). La chaise doit être conçue pour assurer un confort ergonomique. Ses bords doivent être arrondis, et le bord avant du siège doit être semi-arrondi. Elle doit offrir un support lombaire et permettre une inclinaison vers l'arrière. Elle ne doit pas comporter d'accoudoirs.
- 1.3. Le polypropylène doit être offert en blanc.
- 1.4. La fixation du cadre au siège doit être solide et conçue pour faciliter le remplacement sur place.
- 1.5 Le piètement doit être de style traîneau en tubes d'acier au carbone robustes et soudés d'au moins ½ po de diamètre. Il doit être offert avec un fini brossé, poli ou peint (peinture en poudre).
- 1.6. Le piètement doit comporter des patins en plastique qui conviennent à un revêtement de sol en linoléum.
- 1.7. La chaise doit être empilable.
- 1.8. Tous les composants doivent être exempts de matières dangereuses comme du PVC, des CFC, des adhésifs à base de solvants, des métaux lourds et du benzène.

2. Dimensions : Les dimensions sont nominales. Les dimensions réelles peuvent être de ± 1 po.

- 2.1. Dimensions du siège : 17 po de profondeur x 19 po de largeur x 17 de hauteur.
Hauteur hors tout : 34 po

3. Attestations

- 3.1. Tous les essais requis doivent être effectués selon les normes d'essai applicables en vigueur au moment de la proposition. Les essais doivent être effectués dans un laboratoire accrédité.
- 3.2. Le produit doit respecter ou dépasser les exigences des normes de rendement ANSI/BIFMA applicables, y compris de la norme ANSI/BIFMA X5.1-2011, Office Seating.
- 3.3. Le produit doit être certifié SCS Indoor Advantage Gold ou GreenGuard.
- 3.4. Le produit doit détenir la certification de niveau 1 du programme BIFMA.
- 3.5. Les attestations doivent être soumises avec la proposition.**

4. Garantie

- 4.1. La chaise doit être garantie pour une utilisation continue par des utilisateurs pesant jusqu'à 300 lb.
- 4.2. La garantie doit être de 10 ans et doit couvrir les pièces et la main-d'œuvre.
- 4.3. Une copie de la garantie standard du fabricant indiquant la conformité aux exigences de la garantie doit être jointe à la soumission.**

Article n° 4 C50 – Tabouret haut

Description : Tabouret haut pour tables de classement et tables bistrot de l'atrium. Le siège coquille doit être fait d'une seule pièce, avec dossier intégré, en polypropylène facile à nettoyer. La conception du tabouret doit être liée à celle de la chaise coquille C40 pour coin-repas.

1. Généralités

- 1.1. Le produit doit faire partie des produits standards offerts par le fabricant.
- 1.2. Le siège doit être fait en plastique polypropylène moulé par injection (couleur imprégnée dans le plastique). Il doit avoir des bords arrondis pour assurer le confort et un dossier intégré.
- 1.3. Le polypropylène doit être offert en blanc.
- 1.4. La fixation du cadre au siège doit être solide et conçue pour faciliter le remplacement sur place.
- 1.5. Le piètement doit être de style traîneau en tubes d'acier au carbone robustes et soudés d'au moins ½ po de diamètre. Il doit être offert avec un fini brossé, poli ou peint (peinture en poudre).
- 1.6. Le piètement doit comporter un repose-pieds en acier tubulaire fixé à environ 13 po du sol.
- 1.7. Le piètement doit comporter des patins en plastique qui conviennent à un revêtement de sol en carreaux de céramique et en carreaux de moquette.
- 1.8. Tous les composants doivent être exempts de matières dangereuses comme du PVC, des CFC, des adhésifs à base de solvants, des métaux lourds et du benzène.

2. Dimensions : Les dimensions sont nominales. Les dimensions réelles peuvent être de ± 1 po.

- 2.1. Profondeur utile du siège : 13 po
Profondeur du siège : 15 po
Largeur du siège : 15 po
Angle de l'assise du siège : 5,1°
Hauteur du dossier intégré : 4 ½ po
Hauteur du siège : 33 po, qui convient à un comptoir de 42 po de hauteur
La largeur et la profondeur hors tout du tabouret ne doivent pas dépasser 23 po afin que ce dernier puisse servir à différentes fonctions.

3. Attestations

- 3.1. Tous les essais requis doivent être effectués selon les normes d'essai applicables en vigueur au moment de la proposition. Les essais doivent être effectués dans un laboratoire accrédité.
- 3.2. Le produit doit respecter ou dépasser les exigences des normes de rendement ANSI/BIFMA applicables, y compris de la norme ANSI/BIFMA X5.1-2011, Office Seating.
- 3.3. Le produit doit être certifié SCS Indoor Advantage Gold ou GreenGuard.
- 3.4. Le produit doit détenir la certification de niveau 1 du programme BIFMA.
- 3.5. **Les attestations doivent être soumises avec la proposition.**

4. Garantie

- 4.1. Le tabouret doit être garanti pour une utilisation continue par des utilisateurs pesant jusqu'à 300 lb.
- 4.2. La garantie doit être de 10 ans et doit couvrir les pièces et la main-d'œuvre.
- 4.3. **Une copie de la garantie standard du fabricant indiquant la conformité aux exigences de la garantie doit être jointe à la soumission.**

Article n° 5 SS20 – Canapé deux places rembourré

Description : Canapé deux places entièrement rembourré pour aire de collaboration. La conception de cet article doit être liée à celle de la table basse T10.

1. Généralités

- 1.1 Le produit doit faire partie des produits standards offerts par le fabricant. Il doit aussi faire partie d'une famille de produits comprenant des tables basses et des tables de bout aux finis assortis et aux éléments de conception coordonnés. Consulter l'article T10 – Table basse.
- 1.2 Le canapé doit être entièrement rembourré avec des coutures doubles. Il doit comporter un dossier de style traversin fixé au siège et il ne doit pas comporter d'accoudoirs. Une finition avec passepoil n'est pas acceptable. Le canapé doit avoir un siège rectangulaire auquel est relié un dossier de style traversin. Pour assurer un confort ergonomique, le bord avant du siège doit être arrondi et le dossier doit être incliné vers l'arrière.
- 1.3 Le cadre doit être construit de manière à assurer la durabilité et la rigidité. Le cadre doit être recouvert de couches de mousse de polyuréthane, de mousse de polyester et de ouatine en fibres de différentes densités de manière à former des surfaces rembourrées souples qui ne s'affaissent pas.
- 1.4 Le canapé doit comporter un piètement métallique moulé sous pression de 4 po de hauteur au minimum, avec patins de mise à niveau qui conviennent à un revêtement de sol en carreaux de moquette. Le piètement doit être offert avec un fini brossé ou poli clair ou peint (peinture en poudre).
- 1.5 Tous les composants et toutes les mousses de rembourrage doivent être exempts de matières dangereuses comme du PVC, des CFC et des adhésifs à base de solvants.
- 1.6 Caractéristiques du tissu :
Composition : endroit 100 % polyuréthane et envers 65 % polyester et 35 % rayonne renforcée
Masse surfacique : environ 14 oz par verge linéaire (432 g par mètre linéaire)
Épaisseur : 1,0 mm
Finissage : résistant aux taches et aux salissures
Couleur : offert en couleurs accentuées très saturées. Les couleurs seront choisies après l'adjudication du contrat.

2. Dimensions : Les dimensions sont nominales. Les dimensions réelles peuvent être de ± 1 po.

- 2.1 Dimensions hors tout : 32 po de profondeur x 72 po de largeur
- 2.2 Hauteur du siège : 17 po
- 2.3 Profondeur utile du siège : 22 po
- 2.4 Angle de l'assise du siège : 5,1°
- 2.5 Hauteur du dossier : 30 po

3. Attestations

- 3.1 Tous les essais requis doivent être effectués selon les normes d'essai applicables en vigueur au moment de la proposition. Les essais doivent être effectués dans un laboratoire accrédité.
- 3.2 Le produit doit respecter ou dépasser les exigences des normes de rendement ANSI/BIFMA applicables, y compris de la norme ANSI/BIFMA X5.4-2012, Lounge and Public Seating.
- 3.3 Le produit doit être certifié SCS Indoor Advantage Gold ou GreenGuard.
- 3.4 Le produit doit détenir la certification de niveau 1 du programme BIFMA.
- 3.5 Les tissus doivent faire partie de la gamme standard du fabricant et doivent avoir été soumis à tous les essais prescrits par l'Association for Contract Textiles (ACT) pour confirmer qu'ils respectent les normes minimales suivantes :
 - Traitement antimicrobien : ASTM E2180
 - Résistance à l'abrasion : ASTM D4157 – 300 000 frottements doubles selon la méthode Wyzenbeek
 - BS 2543 – 160 000 frottements selon la méthode Martindale
 - Solidité de la couleur à la lumière : AATCC 16, classe 4
 - Solidité de la couleur au frottement : AATCC 8, à sec/classe 4.5, au mouillé/classe 3
 - Inflammabilité : Cote de résistance au feu de classe A et State of California Technical Bulletin 117, section E.C-117, section E.
- 3.6 **Les attestations doivent être soumises avec la proposition.**

4. Garantie

- 4.1 Le produit doit être garanti pour une utilisation continue par des utilisateurs pesant jusqu'à 300 lb.
- 4.2 Le cadre et les composants doivent être garantis pendant 10 ans. La garantie doit couvrir les patins de mise à niveau et le piètement.
- 4.3 Les tissus doivent être garantis pendant au moins 5 ans, et la garantie doit couvrir les matériaux et la qualité d'exécution.
- 4.4 La garantie doit couvrir les pièces et la main-d'œuvre.
- 4.5 **Une copie de la garantie standard du fabricant indiquant la conformité aux exigences de la garantie doit être jointe à la soumission.**

Article n° 6 W1 – Armoire-penderie

Description : Armoire-penderie autoportante utilisée dans la configuration des postes de travail individuels.

1. Généralités

- 1.1. Le produit doit faire partie des produits standards offerts par le fabricant.
- 1.2. L'armoire-penderie doit avoir la configuration de portes et de tiroirs illustrée ci-dessous. La penderie pleine hauteur doit comporter une tablette réglable et une tringle ou des crochets. Le compartiment de rangement doit comporter une tablette réglable. L'emplacement des portes sera confirmé par le consultant après l'adjudication.
- 1.3. Le bâti, les tablettes, les portes et les tiroirs doivent être faits en acier laminé à froid de qualité commerciale du calibre minimal suivant :
Dessus, cotés et arrière et tablettes : calibre 20
Base : calibre 18
Portes et tiroirs : calibre 22
- 1.4. L'armoire-penderie doit être traitée avec un produit antirouille et revêtue d'une peinture de finition en poudre appliquée par processus électrostatique. La couleur sera choisie par le consultant après l'adjudication parmi la gamme standard offerte par le fabricant.
- 1.5. Les tiroirs doivent être fixés sur des glissières métalliques à extension complète à roulement à billes pouvant soutenir une charge d'au moins 38 livres.
- 1.6. Le compartiment de rangement doit comporter une tablette soutenue par des montants à rainures et des supports métalliques, réglables par intervalles d'au moins 1 ½ po.
- 1.7. Les portes et les tiroirs doivent comporter des serrures à barillet à cylindre amovible à clés identiques.
- 1.8. Les poignées doivent être en métal, au fini brossé clair, et choisies parmi la gamme standard offerte par le fabricant.
- 1.9. L'armoire-penderie doit comporter quatre patins de mise à niveau accessibles de l'intérieur.
- 1.10. Tous les composants doivent être exempts de matières dangereuses comme du PVC, des CFC, des adhésifs à base de solvants, des métaux lourds, du benzène et de l'urée-formaldéhyde.

2. Dimensions :

Dimensions hors tout : 24 po de profondeur x 24 po de largeur x 54 po de hauteur au maximum. Les armoires-penderies seront installées à même les panneaux du poste de travail.

Dimensions du devant des tiroirs : environ 14 po de largeur x 12 po de hauteur, selon le produit standard du fabricant.

Dimensions de la façade de la porte du compartiment de rangement : environ 14 po de largeur x 27 po de hauteur, selon le produit standard du fabricant.

Dimensions de la façade de la porte de la penderie : environ 10 po de largeur x 51 po de hauteur, selon le produit standard du fabricant.

Hauteur de la base : environ 2 po, selon le produit standard du fabricant.

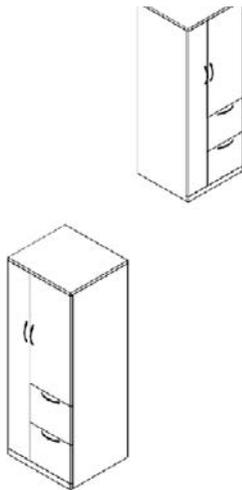
3. Attestations

- 3.1. Tous les essais requis doivent être effectués selon les normes d'essai applicables en vigueur au moment de la proposition. Les essais doivent être effectués dans un laboratoire accrédité.
- 3.2. Le produit doit respecter ou dépasser les exigences de la norme ANSI/BIFMA X5.9, Storage.
- 3.3. Le produit doit être certifié SCS Indoor Advantage Gold ou GreenGuard.
- 3.4. Le produit doit détenir la certification de niveau 1 du programme BIFMA.
- 3.5. **Les attestations doivent être soumises avec la proposition.**

4. Garantie

- 4.1. La garantie doit être d'au moins 10 ans et doit couvrir les pièces, la quincaillerie, l'expédition des pièces et la main-d'œuvre.
- 4.2. **Une copie de la garantie standard du fabricant indiquant la conformité aux exigences de la garantie doit être jointe à la soumission.**

5. Configuration des armoires-penderies



Article n° 7 T10 – Table basse

Description : Table basse pour ensembles de canapés deux places SS20.

1. Généralités

- 1.1. Le produit doit faire partie des produits standards offerts par le fabricant.
- 1.2. Le dessus doit avoir un fini durable semi-lustré et donner l'impression d'être sans joint. Les rives et les coins doivent être adoucis. Une rive semi-arrondie inversée est préférable.
- 1.3. Le piètement doit être fait de tubes métalliques au fini brossé, poli ou revêtus d'une peinture de finition en poudre. Il doit être incliné vers l'extérieur, du dessus de la table vers le sol, et entièrement en retrait sous le dessus de la table, et il ne doit pas comporter d'entretoises visibles. Il doit comporter des patins qui conviennent à un revêtement de sol en carreaux de moquette.
- 1.4. Le dessus doit être offert en blanc.
- 1.5. La conception devrait être liée à celle du canapé deux places SS20.
- 1.6. Tous les composants doivent être exempts de matières dangereuses comme du PVC, des CFC, des adhésifs à base de solvants, des métaux lourds, du benzène et de l'urée-formaldéhyde.

2. Dimensions : Les dimensions sont nominales. Les dimensions réelles peuvent être de ± 1 po.

- 2.1. Dimensions du dessus : 36 po de profondeur x 36 po de largeur (914 x 914 mm)
Hauteur du dessus : 15 po (381 mm)

3. Attestations

- 3.1. Tous les essais requis doivent être effectués selon les normes d'essai applicables en vigueur au moment de la proposition. Les essais doivent être effectués dans un laboratoire accrédité.
- 3.2. Le produit doit respecter ou dépasser les exigences de la norme ANSI/BIFMA X5.5, Desk and Table Tests.
- 3.3. Le produit doit être certifié SCS Indoor Advantage Gold ou GreenGuard.
- 3.4. Le produit doit détenir la certification de niveau 1 du programme BIFMA.
- 3.5. Les stratifiés haute pression standards doivent respecter ou dépasser les exigences de la norme NEMA LD3-2005, High-Pressure Decorative Laminate.
- 3.6. Les panneaux de particules doivent respecter les exigences de la norme ANSI A208.1 et de la norme ASTM D1037.
- 3.7. **Les attestations doivent être soumises avec la proposition.**

4. Garantie

- 4.1. La garantie doit être d'au moins 10 ans et doit couvrir les pièces, l'expédition des pièces et la main-d'œuvre.
- 4.2. **Une copie de la garantie standard du fabricant indiquant la conformité aux exigences de la garantie doit être jointe à la soumission.**

Articles n^{os} 8 et 9 AT20 – Table à hauteur réglable de 24 po (prof.) x 48 po (larg.)
AT30 – Table à hauteur réglable de 24 po (prof.) x 54 po (larg.)

Description : Table autoportante à hauteur réglable par pression utilisée dans la configuration des postes de travail individuels. La table doit être fournie en deux longueurs dans les quantités indiquées ci-dessous. Les manivelles et les dispositifs de levage électriques ne sont pas acceptables.

1. Généralités

- 1.1. Les produits doivent faire partie des produits standards offerts par le fabricant.
- 1.2. La surface de travail doit avoir une âme en panneau de particules de densité moyenne (45 lb/pi³) de qualité commerciale, un dessus en stratifié haute pression et un endos pour prévenir toute cambrure ou tout gauchissement. Elle doit avoir au moins 1 3/16 po d'épaisseur. Le stratifié et l'endos doivent être fixés à l'âme en bois de manière permanente par un procédé de renfort sous pression au moyen d'un adhésif de poly(acétate de vinyle) à base d'eau.
- 1.3. La surface de travail doit comporter une bande de chant continue en plastique d'au moins 3 mm d'épaisseur fixée à l'âme en bois de manière permanente.
- 1.4. Les supports structuraux de la surface de travail doivent être en retrait d'au moins 2 po pour permettre l'utilisation d'accessoires à pince ou de panneaux de fond.
- 1.5. La capacité portante doit être de 130 lb, y compris le poids de la surface de travail. Le mécanisme de levage doit pouvoir être réglé en fonction de la charge pour faciliter le levage.
- 1.6. La plage de hauteur doit être d'environ 26 po à 47 po (du haut de la surface de travail jusqu'au sol), à intervalles infinis.
- 1.7. Le mécanisme de levage de la surface de travail doit comporter un levier actionné du bout des doigts qui permet de déplacer la surface de haut en bas en douceur et sans effort. La vitesse de levage doit être fonction de la pression exercée sur le levier. Un soulèvement ou un abaissement soudain de la surface de travail lorsqu'on en retire ou y dépose une charge n'est pas acceptable.
- 1.8. Le mécanisme de levage doit pouvoir être réglé selon les préférences de l'utilisateur. Les outils nécessaires aux réglages, ainsi qu'un espace de rangement accessible pour les outils sous la surface de travail, doivent être inclus.
- 1.9. Le piètement doit être en métal et conçu de manière à offrir un dégagement suffisant pour les jambes et le fauteuil sans que cela nuise à la stabilité. Le piètement doit comporter quatre patins de mise à niveau permettant un réglage d'au moins 1 po.
- 1.10. Le mécanisme de levage doit être dissimulé de manière à ne pas empiéter sur l'espace prévu pour les jambes en position assise et le boîtier extérieur du mécanisme doit être en métal pour plus de rigidité. Toutes les surfaces et tous les joints doivent être exempts de bavures et de bords rugueux.
- 1.11. Tous les composants en métal doivent être offerts dans au moins quatre couleurs de peinture de finition en poudre.
- 1.12. Les tables doivent être autoportantes.
- 1.13. Tous les composants doivent être exempts de matières dangereuses comme du PVC, des CFC, des adhésifs à base de solvants, des métaux lourds, du benzène et de l'urée-formaldéhyde.

2. *Dimensions : Les dimensions sont nominales. La largeur réelle doit être inférieure à la largeur nominale d'au moins 1 po et d'au plus 2 po et la profondeur réelle doit être inférieure à la profondeur nominale d'au moins 0,5 po et d'au plus 1 po.*

- 2.1. Dessus – table AT20 – 24 po de profondeur x 48 po de largeur. Voir le plan pour les emplacements.
Dessus – table AT30 – 24 po de profondeur x 54 po de largeur. Voir le plan pour les emplacements.

3. *Attestations*

- 3.1. Tous les essais requis doivent être effectués selon les normes d'essai applicables en vigueur au moment de la proposition. Les essais doivent être effectués dans un laboratoire accrédité.
3.2. Les produits doivent respecter ou dépasser les exigences de la norme ANSI/BIFMA X5.5, Desk and Table Tests.
3.3. Les produits doivent être certifiés SCS Indoor Advantage Gold ou GreenGuard.
3.4. Les produits doivent détenir la certification de niveau 1 du programme BIFMA.
3.5. Les stratifiés haute pression standards doivent respecter ou dépasser les exigences de la norme NEMA LD3-2005, High-Pressure Decorative Laminate.
3.6. Les panneaux de particules doivent respecter les exigences de la norme ANSI A208.1 et de la norme ASTM D1037.
3.7. Les attestations doivent être soumises avec la proposition.

4. *Garantie*

- 4.1. Le produit doit être garanti à vie et le fabricant doit garantir que le produit est exempt de défauts relativement aux matériaux et à la qualité de l'exécution (ce qui comprend l'expédition, les pièces et la main-d'œuvre pour la réparation ou le remplacement d'un article défectueux).
4.2. Le mécanisme de réglage en hauteur doit être garanti pendant au moins 5 ans.
4.3. Une copie de la garantie standard du fabricant indiquant la conformité aux exigences de la garantie doit être jointe à la soumission.

Article n° 10 DWS 1 Bureau 445 – Système de cloisons amovibles

Article n° 11 DWS 2 Coin-repas – Système amovible

Article n° 12 DWS 3 Bureau 458 – Système de cloisons amovibles

Description : Cloisons démontables modulaires en panneaux pleins et vitrés avec portes d'entrée coulissantes, bâtis, quincaillerie et plinthe alimentée en électricité.

Quantité : S.O. - Voir le plan de mobilier envoyé en appel d'offres et les dessins de configuration joints à la présente section des spécifications.

1. Généralités

- 1.1 Les produits doivent être basés sur les produits standards du fabricant.
- 1.2 Le système de cloisons doit comprendre, sans toutefois s'y limiter, les panneaux muraux avec plinthes et moulures de plafond, les bâtis de porte avec quincaillerie, les panneaux vitrés transparents avec pellicule d'obscurcissement en vinyle, les prises électriques et les interrupteurs aux endroits indiqués sur les dessins avec lignes d'alimentation et faisceaux de fils pour l'accès à l'alimentation électrique et aux données.
- 1.3 Toutes les surfaces des panneaux, les bâtis des panneaux vitrés, les plinthes et les moulures de plafond, doivent être en acier formé à froid ou en aluminium extrudé.
- 1.4 Tout l'acier apparent doit être en acier formé à froid, nivelé, peinturé à l'aide d'un processus de poudrage électrostatique.
- 1.5 Le revêtement en vinyle doit faire partie de la gamme standard du fabricant.
- 1.6 Aux endroits indiqués sur les dessins, l'aluminium sera de l'aluminium extrudé avec un fini anodisé clair.
- 1.7 La conception doit permettre le prolongement dans deux, trois ou quatre directions sans enlever de panneaux adjacents ou de rail de plancher.
- 1.8 Tous les panneaux solides doivent être en mesure d'être découpés sur place pour s'adapter aux conditions de remplissage d'extrémité ou d'autres modifications à la longueur globale de la partition.
- 1.9 Les panneaux muraux vitrés de 60 po de largeur ou moins seront fabriqués en usine et seront construits avec la même capacité de nivellement intégrale prescrite pour les panneaux pleins. Toutes les vitres doivent être conformes à la norme Federal Safety Standard for Architectural Glazing Materials (16 CFR, partie 1201). Tous les panneaux vitrés unitisés seront installés en usine.
- 1.10 Le rail de porte coulissante, la quincaillerie, la poignée et la serrure doivent être fournis par le fabricant de cloisons amovibles.
- 1.11 Le système doit permettre un réglage vertical de 2,5 po ($\pm 1,25$ po) de la hauteur hors tout pour tenir compte des irrégularités du plancher et du plafond.
- 1.12 Les panneaux muraux doivent être assemblés au moyen d'un connecteur vertical continu, qui sert de joint d'étanchéité à la lumière et au son et élimine le besoin de pinces amovibles supplémentaires. Ce connecteur doit pouvoir être coupé sur place pour permettre l'accès aux fentes, selon les besoins, tout en laissant les autres fentes dissimulées.
- 1.13 Les panneaux de remplissage d'extrémité à la jonction des murs fixes et des colonnes doivent être de construction similaire aux panneaux pleins et être insérés dans les profilés en U sur les murs adjacents. Les profilés en U doivent contenir un joint d'étanchéité aux sons et à la lumière et utiliser des fixations non destructives pour les fixer aux murs ou aux colonnes.
- 1.14 Les panneaux de remplissage d'extrémité doivent être des panneaux solides qui sont découpés sur place pour obtenir une unité étroite comme indiqué sur les dessins. Les panneaux découpés seront fabriqués de la même façon que les autres panneaux solides.
- 1.15 Tous les panneaux solides doivent être construits pour permettre l'acheminement vertical de câbles et de conduits dissimulés n'importe où à l'intérieur du panneau sans compromettre la performance d'atténuation sonore.

- 1.16 La construction du panneau doit permettre l'installation sur place de circuits électriques modulaires aux hauteurs des panneaux standards fabriqués en usine ainsi que l'installation sur place de terminaisons électriques à d'autres hauteurs de panneau.
- 1.17 Les panneaux pleins du système doivent être équipés d'une méthode intégrale de montage direct des composants de panneau suspendus sur un côté du panneau ou les deux, y compris le montage côte à côte. Des bandes unies continueront les fentes. Les montants des panneaux et les connecteurs permettront le montage direct de mobilier suspendu au panneau sans nécessiter des composants additionnels installés sur place. La méthode doit être en mesure d'accommoder une gamme d'emplacements de composant jusqu'à 83 po au-dessus du plancher fini. Les panneaux peuvent accueillir l'interface directe de rangement supérieur, de rayons, de surfaces de travail, de tableaux blancs et de panneaux rainurés sans l'utilisation de supports adaptateurs ou de supports de transition supplémentaires.
- 1.18 Le système doit permettre l'installation sur une surface dure ou une moquette, sans l'utilisation de fixations destructrices et doit inclure un joint d'étanchéité au son intégral. La base continue doit être en acier formé. Le revêtement de la plinthe doit être amovible des deux côtés du panneau pour faciliter des changements aux circuits électriques.
- 1.19 Le système doit être installé sous les plafonds suspendus sans nécessiter de fixations destructrices. Le rail de plafond doit être d'une seule pièce continue en acier formé avec des joints d'étanchéité aux sons et à la lumière robustes installés en usine et doit être en retrait de la face du panneau (et la chevaucher).
- 1.20 L'alimentation précâblée doit comprendre :
- a) Le système de cloison doit comprendre un réseau de distribution électrique précâblé/préfabriqué à 4 circuits et à 8 fils homologués ULC 183.
 - b) Le système d'alimentation de la plinthe comprend les blocs d'alimentation, les prises de courant, les faisceaux électriques et les lignes d'alimentation.
 - c) Les plinthes électriques doivent être alimentées au moyen d'une ligne d'alimentation inférieure ou supérieure ou au moyen d'un faisceau électrique.
 - d) Le bloc d'alimentation doit permettre l'insertion dos à dos de prises de courant branchées sur le même circuit ou sur deux différents circuits.
 - e) Le courant doit être distribué aux autres panneaux à partir du point d'entrée d'alimentation au moyen d'une combinaison de panneau aveugle en utilisant des faisceaux.
 - f) Les composants électriques installés en usine permettront des terminaisons électriques modulaires, de sorte que l'attribution de circuit des terminaisons puisse être facilement modifiée par l'échange de prises modulaires.
 - g) Les blocs d'alimentation modulaire et les découpes doivent être installés en usine conformément à la norme CAN/CSA-B65 1, édition en vigueur (18 po APF et/ou à la hauteur du poste de travail, 34 po APF). La construction du panneau doit permettre d'installer sur place des prises de courant et de données aux hauteurs susmentionnées, ainsi que l'installation et la terminaison sur place à d'autres hauteurs de panneau comme indiqué sur le dessin.

2. Dessins d'atelier

- 2.1. Soumettre des dessins d'atelier détaillés, montrant tous les éléments du système, y compris les détails de fabrication et d'installation, les fixations, les accessoires, les types de matériaux et les finitions.

3. Installation

- 3.1. L'installation doit être effectuée par le personnel formé du fabricant ou d'un fournisseur qualifié.
- 3.2. Le fournisseur doit prendre les mesures sur place avant la préparation des dessins d'atelier et la fabrication, si possible, pour s'assurer de l'installation adéquate de l'ouvrage.

4. Dimensions : Les dimensions sont approximatives à l'exception des dimensions hors tout.

- 4.1. La hauteur du plancher au plafond comme indiquée sur les dessins.
- 4.2. Les panneaux doivent être fabriqués selon les largeurs indiquées sur les dessins.

5. Attestations

- 5.1. Tous les essais requis doivent être effectués selon les normes d'essai applicables en vigueur au moment de la proposition. Les essais doivent être effectués dans un laboratoire accrédité.
- 5.2. Les panneaux muraux pleins peints doivent avoir été cotés Classe A conformément à la norme ASTM E84-97a, Standard Method for Surface Characteristics of Building Materials.
- 5.3. Tout le système doit être conforme à la norme ASTM E 72, Standard Test Methods of Conducting Strength Tests of Panels for Building Construction.
- 5.4. Les panneaux pleins doivent avoir un indice de transmission du son (ITS) de 41 ou 45 conformément à la norme ASTM E 90-90, Method for Laboratory Measurements of Airborne Sound Transmission Loss of Building Partitions.
- 5.5. Les panneaux pleins doivent supporter une charge maximale de 750 lb par côté conformément à la norme ANSI/BIFMAX5.6 – 1986.
- 5.6. Les composants modulaires précâblés doivent être homologués ULC 183.
- 5.7. Le fabricant doit fournir un rapport d'évaluation de l'ICC-ES afin de documenter la conformité à l'International Building Code 2003 et au Uniform Building Code de 1997.
- 5.8. Fournir une certification de laboratoire qui confirme que les indices de propagation des flammes et de fumée sont d'au plus 10, lorsque les panneaux sont mis à l'essai conformément aux provisions de la désignation ASTM E-84-97a, Standard Method of Test for Surface Burning Characteristics of Building Materials, à l'exception des méthodes pour calculer la vitesse de propagation des flammes. Cette méthode est l'équivalent technique de celle indiquée dans les normes NFPA n° 225, UBC n° 8-1, ANSI/UL 723 et ASTM E 84-97a.
- 5.9. Les panneaux pleins doivent avoir un ITS de 41 ou 45, comme indiqué sur les dessins, lorsqu'on en fait l'essai conformément à la norme ASTM E90-90. Le panneau doit atteindre l'ITS prescrit sans modification additionnelle sur place à la base, l'âme ou le rail supérieur du panneau. Les panneaux coupés doivent présenter la même performance acoustique.
- 5.10. La quincaillerie et les serrures, si elles sont nécessaires, doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B65 1, édition en vigueur.
- 5.11. Le produit doit être certifié SCS Indoor Advantage Gold ou GreenGuard.
- 5.12. Le produit doit détenir la certification de niveau 2 du programme BIFMA.
- 5.13. **Les attestations doivent être soumises avec la proposition.**

6. Garantie

- 6.1. Le produit doit être couvert par une garantie à vie limitée.
- 6.2. Une copie de la garantie standard du fabricant indiquant la conformité aux exigences de la garantie doit être jointe à la soumission.**
7. Voir les dessins joints à l'annexe C :
062861 S1 PLAN – CLOISONS
062861 S2 PLAN – CLOISONS DU COIN REPAS
062861 S3 PLAN – CLOISONS DU BUREAU 445
062861 S4 PLAN – CLOISONS DU BUREAU 445
062861 S5 PLAN – CLOISONS DU BUREAU 445
- Et
- Les dessins joints à la modification n° 001, annexe D :
ASK-5 PLAN D'ÉTAGE – CLOISONS DU BUREAU 458
ASK-6 HAUTEUR DES CLOISONS DU BUREAU 458
ASK-7 HAUTEUR DES CLOISONS DU BUREAU 458
ASK-8 HAUTEUR DES CLOISONS DU BUREAU 458, PLAN DU MOBILIER – 4^E ÉTAGE
8. REMARQUE : LE MOBILIER ILLUSTRÉ DANS LE BUREAU 458 SUR LES DESSINS ASK-5 ET F4 NE FAIT PAS PARTIE DU CONTRAT.